

Séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2019

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 30
Nombre de membres en exercice : 30
Membres présents : 20
Membres représentés : 5
Quorum : 15
Majorité requise pour le vote : 13

Pour : **DÉCISION** AVIS INFORMATION

Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires pour la cohorte 2020

Vu les articles R. 719-48 à R. 719-50-1 du Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le guide de mise en œuvre des droits d'inscription différenciés et des exonérations à destination des établissements pour la rentrée 2019 « Bienvenue en France » ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 28 juin 2019 portant sur droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires ;

Considérant que l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires, assujettis aux droits différenciés est acquise pour la durée du cursus que les étudiants suivront à l'UTBM ;

Le Conseil d'administration

DECIDE

d'approuver le principe d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires, assujettis aux droits différenciés, pour la cohorte 2020. Ces étudiants s'acquitteront du montant des droits d'inscription s'appliquant aux étudiants nationaux et communautaires, conformément à l'arrêté en vigueur à la rentrée universitaire 2020 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Abstention(s) : 0
Votants : 25
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 25
Pour : 24
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
par délégation,
le Directeur Général des Services

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox